



**Forum: Sécurité Incendie**

**Topic: Reforme des extincteurs 9 Kg BC , au bout de combien de temp**

**Subject: Reforme des extincteurs 9 Kg BC au bout de combien de temps**

Posté par: Anonyme

Contribution le : 22/10/2005 10:40:46

Bonjour.

Un extincteur, pp ou pa, ne doit pas dépasser 20 ans.  
sauf pour les co2 que l'on peut recharger 2 fois (donc 30 ans)

La révision décennale a été instaurée car certaines sociétés d'incendie souhaitent réformer un extincteur au bout de 10 ans, mais pour le moment cela n'a pas été voté.

Il faut quand même se méfier des ep ou epa qui peuvent rouiller. Donc au lieu de faire une recharge la quinzième année, il vaut mieux en prendre un neuf.

Pour ce qui est de la règle R4 de l'APSAD, juste la vérification décennale de l'extincteur, et réforme au plus tard la vingtième année.

Bye